

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2007 A 20 H 30

Réunion présidée par : M. LOAEC, Maire.

Conseillers présents : Mmes GOURET, HERLEDAN, HOPE, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, CAPP, COSTIOU, COTTEN, GUIRINEC, LENNON, LE QUEAU.
Mme ARGALON-GLYNN est arrivée à 20 h 40.

Procurations : de Mme KERNEVEZ à M. LENNON, de M. KERNEVEZ à Mme MAGOT, de M. RIVIERE à M. BOUGUENNEC.

Secrétaire de séance : M. COSTIOU.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mai 2007

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Programme de voirie pour 2007 - Attribution et signature du marché

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 24 mai 2007, a étudié les offres présentées par les entreprises pour le programme de voirie 2007. L'entreprise EUROVIA a présenté l'offre la mieux disante, pour 113 027.98 € TTC.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, et fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande tel que défini à l'article 72 du code des marchés publics, pour un minimum de 80 000 € TTC et un maximum de 130 000 € TTC.

Après vérification des offres et classement en fonction de la pondération des critères prévus au règlement de la consultation, le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE le marché relatif aux travaux de voirie pour 2007 à l'entreprise EUROVIA.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA, ainsi que toutes les pièces afférentes.
- ◆ CERTIFIE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

- Dossier de réalisation de la ZAC de Penhoat Salaün - Attribution et signature du marché

Suite à la publicité passée sur le site des marchés publics de l'AMF et au retrait du dossier par plusieurs prestataires, seule l'entreprise SETUR a présenté une proposition, qui consiste en des études pré opérationnelles et en montage du dossier de réalisation, pour un montant de 10 177.96 € TTC. La prestation comprend 5 réunions, chaque réunion supplémentaire étant facturée 550.00 €.

Abstentions (4) : MM. COTTEN, LENNON et LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

- ◆ ATTRIBUE le marché relatif au montage du dossier de réalisation de la ZAC de Penhoat Salaün à l'entreprise SETUR pour un montant de 10 177.96 € TTC .
- ◆ AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise SETUR, ainsi que toutes les pièces afférentes.
- ◆ CERTIFIE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

- Acquisition de mobilier pour la bibliothèque de la Maison des Enfants et des Loisirs

Suite à la publicité passée sur le site des marchés publics de l'AMF, plusieurs offres ont été reçues pour l'ameublement de la bibliothèque de la MEL.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise Ouest Bureau, qui consiste en la fourniture de rayonnages et mobilier pour la pièce principale de la bibliothèque, pour 4 719.13 € TTC, et de poufs et petit mobilier destinés à l'espace « contes », pour 2 613.26 € TTC.

Abstention (2) : M. LENNON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer les devis susvisés avec l'entreprise Ouest Bureau.
- ◆ CERTIFIE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Tarifs périscolaires pour la rentrée 2007/2008

M. LOAEC présente les propositions de tarifs périscolaires pour 2007/2008 (restaurant scolaire, transport scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs), pour lesquels une augmentation d'environ 2 % a été appliquée.

Mme MAGOT pense que la question de la gratuité du transport scolaire doit être posée ; cela sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs périscolaires pour la rentrée 2007/2008, tels qu'ils figurent sur le tableau joint en annexe.

- Tarifs des camps d'été 2007

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs pour les camps organisés cet été par la Maison des Jeunes et le Centre de Loisirs communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE les tarifs des camps d'été pour 2007, tel qu'il est joint en annexe.

- Attribution d'une gratification aux stagiaires du centre de loisirs communal

M. le Maire propose aux conseillers d'attribuer une gratification de 15 € par jour aux stagiaires intervenant au centre de loisirs communal. Une convention de stage devra impérativement être signée entre le stagiaire et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le versement d'une gratification de 15 € par jour aux stagiaires du centre de loisirs communal.

- Demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

M. le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de la Chambre de Métiers, pour six stagiaires originaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE à la Chambre de Métiers du Finistère une subvention de 240 €, soit 40 € par stagiaire originaire de Pleuven.

- Renouvellement de l'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole

M. le Maire présente aux conseillers la proposition d'ouverture de crédit du Crédit Agricole, aux conditions suivantes : 76 225 € pour un an renouvelable, les intérêts étant payables trimestriellement sur la base du Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire (T4M) du mois en cours + 0.15 % de marge bancaire, base 365 jours. Les intérêts sont calculés au prorata des utilisations. Aucune commission d'engagement ne sera prélevée lors du premier déblocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ SOLLICITE auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de crédit, aux conditions ci-dessus.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Crédit Agricole.

- Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'attaché territorial

M. le Maire informe l'Assemblée que la secrétaire de mairie a été reçue à l'examen d'intégration dans le grade d'attaché territorial. Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs du personnel communal. Le régime indemnitaire demeure inchangé (IFTS coefficient 2).

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la commune de Pleuven,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ CREE un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007.
- ◆ SUPPRIME un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007.
- ◆ MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la collectivité :
 - Nouveau nombre d'attachés territoriaux à temps complet : 1
 - Nouveau nombre de secrétaires de mairie à temps complet : 0
- ◆ INSTAURE au bénéfice des agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) avec application d'un coefficient multiplicateur de 2.
- ◆ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté du Maire à cet emploi seront inscrits au budget, article 6411, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Enquête publique sur un bâtiment commercial à l'enseigne Super U

Il a été remis aux conseillers un exemplaire des conclusions de l'enquête publique qui s'est terminée le 30 avril 2007 et pour laquelle la commissaire-enquêtrice a rendu un avis favorable ; le dossier complet est consultable en mairie.

- Tirage au sort des jurés d'Assise

Le tirage au sort des jurés d'Assise pour 2008 sera effectué publiquement à la mairie le lundi 9 juillet 2007 à 14 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 28 juin 2007.

Le Maire,

